

## **Déclaration des mobilités d'élèves et de personnels à l'étranger (voyages scolaires, mobilités individuelles, etc.)**

---

**Circulaire n°2024-094 du 07 novembre 2024 relative à l'obligation de déclaration des mobilités à l'étranger**

**Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération  
DAREIC**

Affaire suivie par : Stéphanie LAROQUE  
Mél : ce.dareic@ac-creteil.fr

---

*Texte adressé aux chefs d'établissement, inspecteurs de l'Éducation nationale du premier degré et directeurs d'école*

*s/c de Mesdames les directrices académiques des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne*

*Madame et messieurs les directeurs diocésains de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne  
Monsieur PETIT-OHAYON  
Monsieur ROUSSELET*

---

*Référence :*

- *Circulaire du 16 juillet 2024 relative à l'organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics publiée au BOEN n°30 du 25 juillet 2024*

*Texte abrogé :*

- *Circulaire académique n° 2023-091 du 19/10/2023 relative à l'obligation de déclaration des mobilités*

*Annexes :*

- *Tableau de déclaration des mobilités sortantes de personnels (sans accompagnement d'élèves)*
  - *Tableau de déclaration des mobilités entrantes de personnels (sans accompagnement d'élèves)*
- 

Toutes les mobilités à l'étranger doivent être déclarées quel que soit leur type. Ce texte rappelle les modalités de déclaration des mobilités à l'international dans l'académie de Créteil.

---

Pour toute mobilité à l'étranger, il est nécessaire de consulter les consignes du Plan VIGIPIRATE. Les mobilités doivent être organisées dans le strict respect des conditions de sécurité.

L'opportunité des déplacements à l'étranger, qu'il s'agisse de mobilités collectives ou de mobilités individuelles d'élèves, d'enseignants ou de tout personnel, devra être analysée en amont en fonction des recommandations du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Des précisions sur la réglementation en vigueur peuvent être trouvées dans les [conseils aux voyageurs de chaque pays](#)

ainsi que sur les sites des ambassades de France de chaque pays.

Il est rappelé que, dans le second degré, la décision d'organiser une mobilité relève du chef d'établissement. Il est possible de se rapprocher des services de la DAREIC avant la prise de décision concernant l'opportunité de la mobilité à l'étranger.

Tous les types de mobilités sont concernés :

- mobilités sortantes d'élèves et de personnels et mobilités entrantes (accueil d'élèves étrangers<sup>1</sup>, accueil de personnels étrangers, accueil de délégations étrangères),
- mobilités du premier degré, du second degré ou de l'enseignement supérieur (notamment BTS et CPGE),
- mobilités collectives (voyages scolaires, échanges scolaires, etc) ou individuelles (stages, PFMP, séjours d'études, programmes Sauzay et Voltaire, etc.).

Les tableaux ci-dessous récapitulent les modalités de déclaration des mobilités à l'international.

### Premier degré :

Mobilités sortantes d'élèves	Mobilités sortantes de personnels (sans accompagnement d'élèves)	Mobilités entrantes d'élèves	Mobilités entrantes de personnels (sans accompagnement d'élèves)	Accueil de personnalités étrangères (ex : personnels d'ambassades étrangères, chercheurs, élus, sportifs, artistes,...)
<p><b>Déclaration auprès des DSDEN avec copie à la DAREIC :</b>  Seine-et-Marne :  Dépôt via le formulaire Colibris sur le portail Arena</p> <p>Seine-Saint-Denis : <a href="mailto:ce.93divel-voyagescolaire@ac-creteil.fr">ce.93divel-voyagescolaire@ac-creteil.fr</a></p> <p>Val-de-Marne : <a href="mailto:ce.94divel1@ac-creteil.fr">ce.94divel1@ac-creteil.fr</a> avec copie à <a href="mailto:ce.94sg@ac-creteil.fr">ce.94sg@ac-creteil.fr</a></p> <p>Copie : <a href="mailto:ce.dareic@ac-creteil.fr">ce.dareic@ac-creteil.fr</a></p>	<p><b>Déclaration auprès des DSDEN avec copie à la DAREIC :</b>  Seine-et-Marne : <a href="mailto:ce.77divel@ac-creteil.fr">ce.77divel@ac-creteil.fr</a></p> <p>Seine-Saint-Denis : <a href="mailto:ce.93divel-voyagescolaire@ac-creteil.fr">ce.93divel-voyagescolaire@ac-creteil.fr</a></p> <p>Val-de-Marne : <a href="mailto:ce.94ia@ac-creteil.fr">ce.94ia@ac-creteil.fr</a> avec copie à <a href="mailto:ce.94sg@ac-creteil.fr">ce.94sg@ac-creteil.fr</a> et</p> <p>Copie : <a href="mailto:ce.dareic@ac-creteil.fr">ce.dareic@ac-creteil.fr</a></p>	<p><b>Déclaration auprès des DSDEN avec copie à la DAREIC :</b>  Seine-et-Marne : <a href="mailto:ce.77divel@ac-creteil.fr">ce.77divel@ac-creteil.fr</a></p> <p>Seine-Saint-Denis : <a href="mailto:ce.93divel-voyagescolaire@ac-creteil.fr">ce.93divel-voyagescolaire@ac-creteil.fr</a></p> <p>Val-de-Marne : <a href="mailto:ce.94divel1@ac-creteil.fr">ce.94divel1@ac-creteil.fr</a> avec copie à <a href="mailto:ce.94sg@ac-creteil.fr">ce.94sg@ac-creteil.fr</a></p> <p>Copie : <a href="mailto:ce.dareic@ac-creteil.fr">ce.dareic@ac-creteil.fr</a></p>	<p><b>Déclaration auprès des DSDEN avec copie à la DAREIC :</b>  Seine-et-Marne : <a href="mailto:ce.77divel@ac-creteil.fr">ce.77divel@ac-creteil.fr</a></p> <p>Seine-Saint-Denis : <a href="mailto:ce.93divel-voyagescolaire@ac-creteil.fr">ce.93divel-voyagescolaire@ac-creteil.fr</a></p> <p>Val-de-Marne : <a href="mailto:ce.94ia@ac-creteil.fr">ce.94ia@ac-creteil.fr</a> avec copie à <a href="mailto:ce.94sg@ac-creteil.fr">ce.94sg@ac-creteil.fr</a></p> <p>Copie : <a href="mailto:ce.dareic@ac-creteil.fr">ce.dareic@ac-creteil.fr</a></p>	<p><b>Déclaration auprès des cabinets des DASEN avec copie à la DAREIC :</b>  Seine-et-Marne : <a href="mailto:ce.77ia@ac-creteil.fr">ce.77ia@ac-creteil.fr</a></p> <p>Seine-Saint-Denis : <a href="mailto:ce.93cabinet@ac-creteil.fr">ce.93cabinet@ac-creteil.fr</a></p> <p>Val-de-Marne : <a href="mailto:ce.94ia@ac-creteil.fr">ce.94ia@ac-creteil.fr</a></p> <p>Copie : <a href="mailto:ce.dareic@ac-creteil.fr">ce.dareic@ac-creteil.fr</a></p>
<p><b>Inscription sur le site Ariane du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE)</b></p> <p><b>Consultation des fiches Conseils aux Voyageurs sur le site France Diplomatie - MEAE</b></p>				

<sup>1</sup> Les élèves étrangers inscrits dans les écoles et établissements de l'académie ne sont pas concernés par ces procédures.

**Second degré et enseignement supérieur (notamment BTS et CPGE) :**

Mobilités sortantes d'élèves (avec ou sans accompagnateurs)	Mobilités sortantes de personnels (sans accompagnement d'élèves)	Mobilités entrantes d'élèves (avec ou sans accompagnateurs)	Mobilités entrantes de personnels (sans accompagnement d'élèves)	Accueil de personnalités étrangères (ex : personnels d'ambassades étrangères, chercheurs, élus, sportifs, artistes, etc.)
<p><b>Déclaration via l'application « Sorties Pédagogiques »</b> placée sur le portail Arena le plus en amont possible de la mobilité et <b>au plus tard 30 jours avant le début de la mobilité.</b></p> <p><b>Déclaration auprès des DSDEN en fonction des modalités propres à chaque département</b></p>	<p>Déclaration auprès de la DAREIC à <a href="mailto:ce.dareic@ac-creteil.fr">ce.dareic@ac-creteil.fr</a> avec copie au cabinet des DASEN</p> <p>Seine-et-Marne : <a href="mailto:ce.77ia@ac-creteil.fr">ce.77ia@ac-creteil.fr</a></p> <p>Seine-Saint-Denis : <a href="mailto:ce.93cabinet@ac-creteil.fr">ce.93cabinet@ac-creteil.fr</a></p> <p>Val-de-Marne : <a href="mailto:ce.94ia@ac-creteil.fr">ce.94ia@ac-creteil.fr</a></p> <p>le plus en amont possible de la mobilité et <b>au plus tard 30 jours avant le début de la mobilité.</b> <i>Remplir le tableau ci-joint</i></p>	<p><b>Déclaration via l'application « Sorties Pédagogiques »</b> placée sur le portail Arena</p>	<p>Déclaration auprès de la DAREIC à <a href="mailto:ce.dareic@ac-creteil.fr">ce.dareic@ac-creteil.fr</a> avec copie au cabinet des DASEN</p> <p>Seine-et-Marne : <a href="mailto:ce.77ia@ac-creteil.fr">ce.77ia@ac-creteil.fr</a></p> <p>Seine-Saint-Denis : <a href="mailto:ce.93cabinet@ac-creteil.fr">ce.93cabinet@ac-creteil.fr</a></p> <p>Val-de-Marne : <a href="mailto:ce.94ia@ac-creteil.fr">ce.94ia@ac-creteil.fr</a></p> <p><i>Remplir le tableau ci-joint</i></p>	<p><b>Déclaration auprès des cabinets des DASEN avec copie à la DAREIC :</b></p> <p>Seine-et-Marne : <a href="mailto:ce.77ia@ac-creteil.fr">ce.77ia@ac-creteil.fr</a></p> <p>Seine-Saint-Denis : <a href="mailto:ce.93cabinet@ac-creteil.fr">ce.93cabinet@ac-creteil.fr</a></p> <p>Val-de-Marne : <a href="mailto:ce.94ia@ac-creteil.fr">ce.94ia@ac-creteil.fr</a></p> <p>Copie : <a href="mailto:ce.dareic@ac-creteil.fr">ce.dareic@ac-creteil.fr</a></p>
<p><b>Inscription sur le site Ariane du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE)</b></p> <p><b>Consultation des fiches Conseils aux Voyageurs sur le site France Diplomatie – MEAE</b></p>				

**Pour la rectrice et par délégation,**  
**La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives**  
**Signée**  
**Francette Dalle Mese**